

VITAL CONSULTANTS INC.

La Stratégie MigrAction et l'enjeu de migration des jeunes au Saguenay – Lac- Saint-Jean

Une stratégie régionale globale pour rétablir un
bilan migratoire positif chez les jeunes du
Saguenay – Lac-Saint-Jean

Rapport rédigé par : Hervé Stecq

16/12/2013

Pour le :

Regroupement Action Jeunesse-02



REGROUPEMENT
ACTION JEUNESSE 02

Les groupes de jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean ont joué un rôle primordial dans la prise en charge de l'enjeu de migration des jeunes, en contribuant à la mise sur pied d'une stratégie régionale globale



Consultants en développement territorial

La Stratégie MigrAction et l'enjeu de migration des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Une stratégie régionale globale pour rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes du
Saguenay – Lac-Saint-Jean

Présenté au

Regroupement Action Jeunesse-02 (RAJ-02)

Par

VITAL CONSULTANTS Inc.

herve.stecq@vitalconsultants.ca

www.vitalconsultants.ca

15-778 rue Georges Vanier

Saguenay

G7H 5N9

Tel : 418-602-3678



Consultants en développement territorial

Saguenay, le 16 décembre 2013

Frédéric Beaulieu

Directeur général

Regroupement Action Jeunesse-02

2155, rue de la Peltrie

Jonquière (Ville de Saguenay)

G8A 2A1

Objet : Rédaction d'un rapport sur la Stratégie MigrAction

Monsieur le Directeur général,

En remerciement de la disponibilité de votre équipe ayant contribué à la réalisation de plusieurs de nos recherches, Vital Consultants vous offre un rapport sur le rôle de la Stratégie MigrAction dans le traitement de l'enjeu de migration des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Certes sommaire, ce document met cependant en lumière certaines contributions pour le développement régional.

En espérant une future collaboration dans la conduite de projets dont nous avons la compétence. Pour plus de détails, veuillez consulter nos services à : www.vitalconsultants.ca

Cordialement,

Hervé Stecq, Ph.D. (c)

Directeur général, Vital Consultants Inc.

Pour citer cette référence :

VITAL CONSULTANTS. 2013. *La Stratégie MigrAction et l'enjeu de migration des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean : Une stratégie régionale globale pour rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Saguenay, rapport de Vital Consultants Inc. pour le RAJ-02, 37 p.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	4
1. Phénomène de la migration des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean.....	8
1.1. Constat d’un phénomène et historique	8
1.1.1. Constat du phénomène migratoire	8
1.1.2. Effets récents d’un phénomène ancien	11
1.2. Causes du phénomène migratoire chez les jeunes	11
1.2.1. L’emploi facteur de migration	12
1.2.2. Besoin de se former	13
1.2.3. Dysfonctionnement des politiques gouvernementales de redistribution	14
1.2.4. Migrer pour « vivre sa vie »	15
1.2.5. Migrer pour pouvoir s’exprimer	16
2. MigrAction : stratégie globale pour rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes.....	19
2.1. Généralités sur la Stratégie MigrAction.....	19
2.1.1. Régionalisation des politiques de migration des jeunes	19
2.1.2. Définition et présentation de la Stratégie MigrAction.....	21
2.1.3. Composantes de la Stratégie MigrAction	24
2.1.4. Structuration de la Stratégie MigrAction (27 octobre 2001 - 25 juin 2004) ...	25
2.2. Acteurs collectifs de la Stratégie MigrAction	27
2.2.1. Le Regroupement action jeunesse-02 (RAJ-02).....	27
2.2.2. Les Carrefours jeunesse emploi (CJE) du Saguenay – Lac-Saint-Jean.....	30
CONCLUSION.....	33
RÉFÉRENCES	35

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Migration interrégionale quinquennale par groupe d'âge, Saguenay - Lac-Saint-Jean, 1991-1996, 1996-2001 et 2001-2006	9
Figure 2 : Solde migratoire interrégional des MRC et territoires équivalents du Saguenay -Lac-Saint-Jean, de 2001-2002 à 2009-2010	10

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

CJE : Carrefour jeunesse emploi

CLE : Centre local d'emploi

CRÉ : Conférence régionale des élus

ÉCOBES : Groupe d'étude des conditions de vie et des besoins de la population

FJR : Forum jeunesse régional

FRIJ : Fonds régional d'investissement jeunesse

ISQ : Institut de la statistique du Québec

JCCI : Jeune chambre de commerce et d'industrie

MRC : Municipalité régionale de comté

RAJ-02 : Regroupement action jeunesse-02

RCJEQ : Réseau des Carrefours jeunesse emploi du Québec

SAE-UQAC : Service aux étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi

TCFJRQ : Table de concertation des forums régionaux du Québec

TE : Territoire équivalent

INTRODUCTION

Objectif du rapport

L'objectif général de ce rapport est de montrer l'évolution du bilan migratoire chez les jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean, au cours de ces quinze dernières années, puis d'en présenter les éventuelles causes et les mesures prises pour qu'il redevienne positif. En effet, depuis plusieurs décennies, ce bilan est négatif dans la région, notamment chez les jeunes. Il est aujourd'hui associé à un phénomène ayant des conséquences néfastes pour le développement régional. Aussi, ce rapport présentera plusieurs causes du phénomène, lesquelles ont été amplement commentées dans une littérature régionale. Le dernier objectif consistera à documenter la Stratégie MigrAction, une entente spécifique de régionalisation formée en 2004 à l'initiative de groupes de jeunes, et dont le but est rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes.

Méthodologie

Les données secondaires se sont avérées importantes pour diverses raisons : l'apport de données statistiques, la connaissance de plans et de bilans d'actions et l'accès à des enquêtes réalisées sur des populations de la région. Ces données secondaires provenaient de plusieurs sources qu'il convient de mentionner en détail.

Les sources gouvernementales ont été abondantes, notamment par le biais de nombreuses publications regorgeant de données statistiques. Ces sources ont également eu l'avantage de présenter des politiques gouvernementales, donnant des orientations quant à l'élaboration de plans d'action régionalisés. Des publications issues du

gouvernement fédéral ont été consultées¹. Le gouvernement du Québec n'est pas en reste. Il publie annuellement de nombreuses données statistiques faisant l'objet d'une vaste analyse. Le Secrétariat à la jeunesse met également à disposition, sur son site internet, tous ses plans d'action². L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) diffuse chaque année des bulletins statistiques régionaux. Plusieurs de ces chiffres sont analysés par le ministère des finances et de l'économie³.

Les collectivités territoriales et les organismes situés au Saguenay – Lac-Saint-Jean ont été d'autres sources abondantes. La Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay – Lac-Saint-Jean a mis à disposition du grand public tous les documents d'ententes spécifiques de régionalisation conclues, y compris ceux de la Stratégie MigrAction⁴. Ils ont permis de prendre connaissance du plan d'action visant à rétablir un bilan migratoire positif au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ensuite, les organisations de jeunesse ont livré une manne d'information de divers types. Le Regroupement action jeunesse (RAJ-02) garde informé le public en diffusant des bulletins d'information (AnCRAJ), des communiqués de presse⁵, des rapports annuels (2001-2011) et des comptes-rendus d'activités. Les Carrefours jeunesse emploi (CJE) possèdent aussi des documents organisationnels tels que, des bulletins d'information et des rapports annuels.

¹ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA. 2010. *Profil socioéconomique de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (02), Octobre 2010*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2p.

² SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. 2006. *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite. Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Québec, Gouvernement du Québec, 64 p.

³ MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE. 2012. *Saguenay – Lac-Saint-Jean. Portrait régional. Automne 2012*, Québec, Gouvernement du Québec, 11p.

⁴ CRÉ, SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN. 2004. *L'entente spécifique visant à influencer positivement le bilan migratoire des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean, Saguenay*, Jonquière, CRÉ, 42 p.

⁵ Un total de 66 communiqués de presse, diffusés par le RAJ-02, ont été étudiés pour la période de 2001 à 2011.

Des administrations situées dans la région ont été d'autres sources primordiales, en raison de leurs enquêtes régionales. Sont, à titre d'exemples, l'enquête du Service aux étudiants de l'UQAC (SAE-UQAC) sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université sur le marché régional de l'emploi⁶, ou l'enquête de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) du Lac-Saint-Jean-Est concernant les comportements migratoires des jeunes de la Municipalité régionale de comté (MRC)⁷. Ce type d'enquête a été généralisé au plan régional par le groupe ÉCOBES du Cégep de Jonquière⁸.

Structure du rapport

Ce rapport se subdivise en deux parties. Dans de la première partie, une étude sociohistorique du phénomène de migration des jeunes sera menée, puis seront énoncées des causes et des conséquences en termes de développement régional. Dans une deuxième partie, seront présentées des solutions envisagées collectivement, notamment la création de la Stratégie MigrAction.

⁶ SAE-UQAC. 1998. *Enquête sur les diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi de 1994 à 1996*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 41 p.

⁷ SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ, LAC-SAINT-JEAN-EST. 1999. *Document de références. Stratégie Jeunes*, Alma, SADC.

⁸ GAUDREAU, M., M. PERRON, S. VEILLETTE et L. RICHARD. 2000. *Rester, partir ou revenir au Saguenay – Lac-Saint-Jean après les études. Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, Jonquière, Cégep de Jonquière-Groupe ÉCOBES, 67 p.

1. Phénomène de la migration des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le bilan migratoire négatif chez les jeunes a été identifié comme un enjeu transversal du développement du Saguenay – Lac-Saint-Jean, puisqu’il soulève des problématiques d’attractivité, d’insertion professionnelle, de relève entrepreneuriale et d’occupation du territoire. Il conviendra de vérifier la constance des chiffres du déficit migratoire, notamment chez les 20-24 ans. S’agit-il d’un constat passager, ou bien d’un phénomène régional ? Enfin, quelques causes seront identifiées.

1.1. Constat d’un phénomène et historique

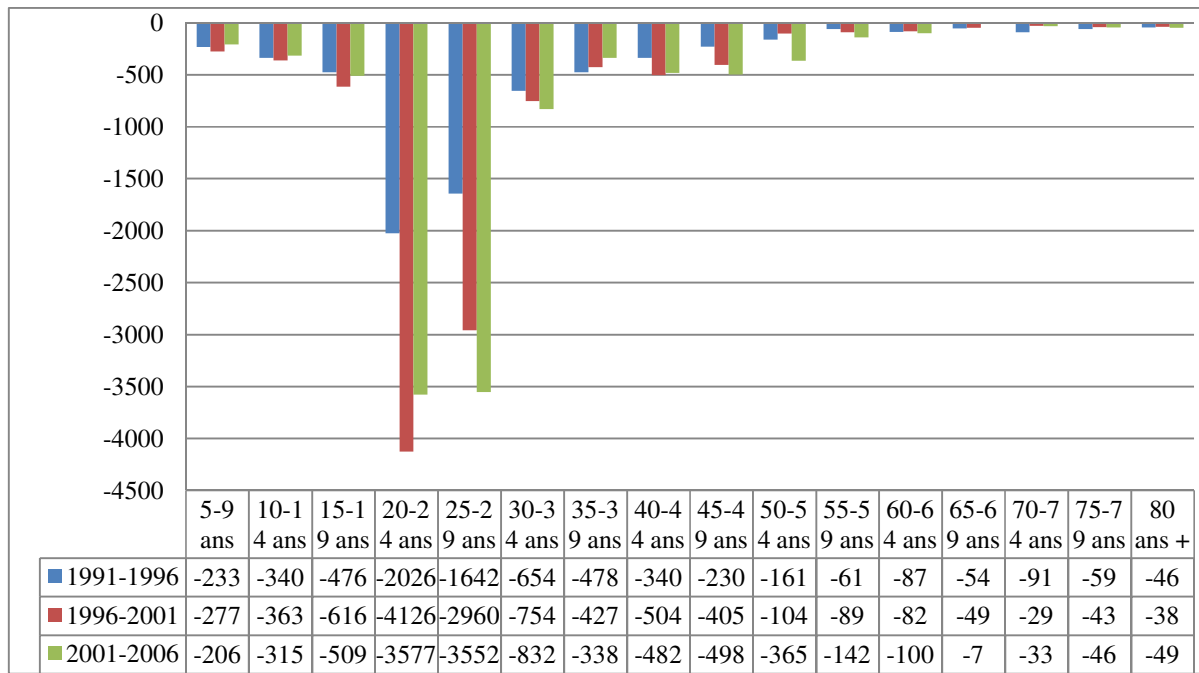
1.1.1. Constat du phénomène migratoire

Pour l’année 2011, un solde migratoire à peine positif avait été constaté pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean, preuve d’un manque d’attractivité. Cette conclusion s’affirme avec d’autant plus d’acuité que ce solde est négatif pour plusieurs catégories d’âge, notamment les 20-24 ans. La région serait donc peu attractive pour les jeunes. Il convenait alors de s’interroger sur la récurrence de ce constat : est-il passager, ou alors traduit-il une tendance qu’il serait juste de qualifier de phénomène ? Que disent les chiffres des recensements quinquennaux ? Existe-t-il des différences selon les MRC ?

Il serait de bon ton en premier lieu de se pencher plus en détail sur ce qu’il faudrait désigner comme le « phénomène migratoire » du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Une analyse plus fine permet de constater un fort marquage générationnel de ce phénomène. Un premier constat général est que toutes les catégories présentent un bilan

migratoire négatif pour les trois périodes : 1991-1996, 1996-2001, 2001-2006 (figure 1). Cependant il est de loin le plus déficitaire pour les catégories de 20-24 ans et de 25-29 ans. De 1996 à 2006, le taux net de la migration interrégionale pour ces dernières, était en moyenne de - 16,5 %, alors qu’il était de -5 % pour les 30-34 ans, troisième catégorie la plus déficitaire (ISQ, 2012). À la lumière de ces chiffres, il est loisible de mentionner l’existence d’un phénomène de migration chez les jeunes, au Saguenay – Lac-Saint-Jean.

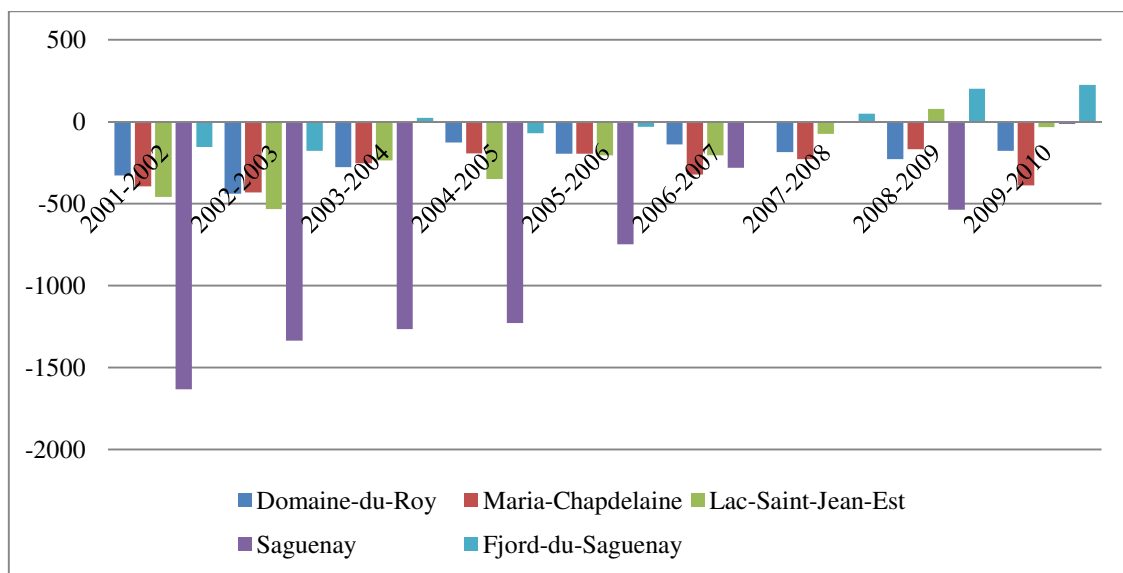
Figure 1 : Migration interrégionale quinquennale par groupe d'âge, Saguenay - Lac-Saint-Jean, 1991-1996, 1996-2001 et 2001-2006



Source : ISQ (2012)

Ce bilan migratoire peut être reporté à une échelle infrarégionale. Il existe en effet une différenciation de l'évolution du solde migratoire d'une MRC à une autre. Dans l'ensemble, toutes les MRC présentent un solde migratoire négatif depuis 2001 (figure 2). Mais ce constat tend à être nuancé. La MRC du Fjord-du-Saguenay jouit d'un excédent depuis 2007. Elle est une exception régionale dont les modèles de réussite en matière de migration devraient être scrutés à la loupe. En revanche, les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, ainsi que la ville de Saguenay, ont un déficit chronique dans la période 2001-2010. La conclusion est que certaines localités s'en sortent plus que d'autres quant à leur bilan migratoire. Cette différenciation pourrait-elle empêcher la mise en œuvre d'une stratégie régionale destinée à favoriser un bilan migratoire positif chez les jeunes ?

Figure 2 : Solde migratoire interrégional des MRC et territoires équivalents du Saguenay -Lac-Saint-Jean, de 2001-2002 à 2009-2010



Source : ISQ (2011), Direction des statistiques sociodémographiques, FIPA-RAMQ.

1.1.2. Effets récents d'un phénomène ancien

Le phénomène de migration des jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean n'est pas récent ; il est lié à l'histoire des migrations de la région. Il fut qualifié d'exode en raison des faibles retours. Ce n'est que tout récemment qu'il a été associé à une dynamique de retours (LeBlanc *et al.*, 2003). Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, le Saguenay – Lac-Saint-Jean offre un bilan migratoire mitigé. Au XIX^{ème} siècle, alors que le Lac-Saint-Jean accueille des immigrants, le Saguenay voit une partie de sa population émigrer. Au XX^{ème} c'est l'inverse qui se produit (Pouyez *et al.*, 1983). Jusqu'aux années 1960, des taux de natalité élevés, associés à des taux de mortalité relativement bas, ont assuré un certain accroissement des populations régionales, cela malgré des soldes migratoires généralement négatifs. Le problème ne se manifeste qu'à partir des années 1980, avec une chute du taux de natalité en deçà du seuil de renouvellement des générations (LeBlanc *et al.*, 2003).

1.2. Causes du phénomène migratoire chez les jeunes

Le phénomène migratoire a attiré l'attention des chercheurs, car ses causes étaient encore très incertaines. Effectivement, l'emploi est vite apparu comme un facteur principal de migration. Mais comment expliquer que des jeunes du secondaire encore peu concernés par leur insertion professionnelle, émettent autant le désir de migrer (Gaudreault *et al.*, 2000) ? Ce phénomène serait-il plurifactoriel ? Toujours est-il que plusieurs recherches ont été réalisées au Saguenay – Lac-Saint-Jean afin de mieux cerner les facteurs intervenant dans la décision des jeunes de migrer. Certaines d'entre elles sont

des études « maison », menées à petite échelle territoriale avec des échantillons réduits, tandis que d'autres ont été réalisées dans le cadre de projets d'envergure nationale. L'année 1999 annonce le début d'une ère prolifique quant au thème de la migration des jeunes, alors qualifié d'exode. Les premières recherches menées ont conforté la croyance générale selon laquelle cette migration était principalement liée à des problématiques d'insertion professionnelle. Pour d'autres, elle était la conséquence d'un manque d'investissements publics ou d'un dysfonctionnement du système de financement du gouvernement du Québec. Progressivement, les pistes de recherche se sont orientées sur des facteurs socioculturels.

1.2.1. L'emploi facteur de migration

L'exode des jeunes pourrait être lié au type d'emplois créés. La création d'emploi dans les secteurs traditionnels ne pourrait retenir les jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean, toujours plus attirés par des carrières absentes de la région : aérospatiale, bioalimentaire, biotechnologies, commerce électronique, géomatique, etc. (Cartier, 2000). La création d'emplois dans les secteurs de deuxième et troisième transformation de l'aluminium aurait ce potentiel de rétention des jeunes (*Ibid.*). Cette idée de diversification économique comme facteur de rétention, est soutenue par Moussaly (2001). En prenant l'exemple de la Suède, il montre comment le contrôle en amont et en aval d'une filière du bois, « grappe forestière », aurait pu être une opportunité de dynamisme régional, donc une solution à l'exode des jeunes.

Une nuance mérite néanmoins d'être apportée. Déjà en 1998, l'enquête « Relance 1998 » réalisée par le SAE de l'UQAC, relativisait en partie le fait que la difficulté d'insertion professionnelle des jeunes était un facteur de leur migration (SAE-UQAC, 1998). L'enquête montrait que les diplômés de l'UQAC parviennent en très grande majorité (91,6 %) à s'insérer très rapidement sur le marché régional du travail, souvent dans un délai de six mois (84,4 %). En outre, ces premiers emplois sont liés à leur domaine d'étude (81,1 %), en plus d'être permanents (58 %). Il existerait alors divers facteurs de migration des jeunes.

1.2.2. Besoin de se former

En 1999 une enquête sur les comportements migratoires a été réalisée auprès de 3 561 jeunes de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Elle a été menée à l'initiative de la SADC du Lac-Saint-Jean-Est (SADC, 1999). Sur l'ensemble de cette population, 60 % disait avoir principalement quitté la région pour poursuivre leurs études, alors que l'emploi en était la raison pour 30 % d'entre eux. Un sondage mené par les étudiants du Cégep de Jonquière en 2004, dans le cadre du cours « Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines », a étayé les conclusions de la précédente étude⁹. L'échantillon était composé de 100 répondants issus d'une formation pré-universitaire ou technique. Le besoin de se former (48 %) a été identifié comme un principal facteur de migration, suivi de l'emploi (29 %). Ces conclusions ont été confirmées par d'autres recherches régionales (Simard *et al.*, 2006).

⁹ Sondage cité dans : « Jeunes et région : des chiffres révélateurs », *Le Quotidien*, lundi 10 mai 2004, p. 8.

1.2.3. Dysfonctionnement des politiques gouvernementales de redistribution

Une autre thèse plus marginale et marquée dans le temps, entre 1999 et 2000, est celle qui trouve une des principales causes de la migration des jeunes dans le dysfonctionnement du système de répartition des financements publics. Cette thèse est soutenue par Truchon (1999), Moussaly (2000) et Côté et Larouche (2000). Selon elle, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean connaîtrait un appauvrissement inexorable dû à un système de répartition lui étant défavorable. En effet, la région contribuerait plus à l'enrichissement du Québec qu'au sien. L'appauvrissement généralisé qui en résulterait aurait comme conséquence, entre autres, un exode massif des jeunes vers des territoires en développement. Ces études sont précisément des critiques du développement régional exogène tel qu'explicité dans le rapport Higgins-Martin-Raynaud¹⁰.

Pour Truchon (1999), l'exode des jeunes est lié à un manque à gagner dû à un dysfonctionnement des politiques gouvernementales de redistribution. Il l'évalue à 100 millions de dollars par année. En 1991-1992, le Saguenay – Lac-Saint-Jean aurait reçu 3,5 % de toutes les dépenses consacrées par le gouvernement québécois en santé et services sociaux, alors qu'elle représentait 4,15 % de la population du Québec. Ce sous-financement des soins de santé entraînerait incidemment l'exode des jeunes, enclenchant un cercle vicieux d'appauvrissement, dévitalisation, etc. Cette étude fait échos à celle de Côté (1991) pour qui ce sous-financement est un facteur de « désintégration des régions ».

¹⁰ HIGGINS, B., F. MARTIN et A. RAYNAUD. 1970. *Les orientations du développement économique dans la province de Québec*, Ottawa, ministère de l'Expansion économique régionale, 365 p.

L'année suivante, Moussaly (2000) démontrera que le Saguenay – Lac-Saint-Jean ne reçoit pas l'équivalent des sommes versées chaque année par le gouvernement du Québec. L'écart serait évalué à plus de 300 millions de dollars par année. Ce serait un facteur responsable de l'appauvrissement de la région, avec pour conséquences le chômage et l'exode des jeunes. Étayant cette conclusion, Côté et Larouche (2000) affirmeront que les mesures prises par le gouvernement du Québec depuis les années 1970, auraient été responsables de l'exode des jeunes. Les politiques de redistribution se feraient au profit des agglomérations en croissance (Québec, Montérégie, Outaouais), mais aux dépens du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

1.2.4. Migrer pour « vivre sa vie »

Des apports plus récents, mettent en évidence l'existence de raisons personnelles et non plus principalement structurelles à la migration. Les jeunes migreraient pour « vivre leur vie ». Ce serait un exercice d'occupation des espaces de liberté en société (Gauthier, 2004). Pour tester les limites de leur autonomie, plusieurs vont finalement décohabiter, s'éloignant du cocon familial (Molgat, 2003). En cela, la migration serait un parcours initiatique du passage à la vie adulte. Par leur migration, les jeunes expérimenteraient une occupation territoriale de leurs espaces de liberté. Le choix des études semble un « beau prétexte » pour migrer (Gauthier, 2000 : 11). L'utilitarisme rationalise le choix d'un départ présenté comme une « occasion d'avancement social » (Côté et Potvin, 2004 : 46).

Une étude réalisée en 2005 auprès d'un échantillon de 308 jeunes âgés de 20 à 34 ans, a corroboré ces facteurs de migration (Girard *et al.*, 2006). Elle nous enseigne que les départs se font davantage pour motifs de désirs personnels que par contraintes économiques ou autres. Par exemple, une proportion de 71,9 % migre pour « vivre sa vie », contre 28,1 % pour des raisons liées au travail. En outre, la plupart (70,7 %) affirment avoir quitté la région « mais [auraient] pu continuer à y vivre » (*Ibid.* : 22). Ensuite, ces migrations ne sont pas forcément irréversibles, car environ 66 % des jeunes admettent vouloir revenir dans leur région « si les conditions s'y prêtaient » (*Ibid.* : 29). Enfin, les retours sont surtout motivés par les perspectives d'amélioration de son confort matériel (qualité de vie, avoir une maison, etc.) et pour des raisons affectives (se rapprocher de ses parents, de ses amis, élever les enfants) (*Ibid.* : 30).

1.2.5. Migrer pour pouvoir s'exprimer

En 1999, un sondage sur l'exode des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean a été réalisé par les étudiants du cours de sociologie des moyens de communication du Cégep de Jonquière¹¹. Outre l'emploi, l'étude révélera que la création de structures conçues pour les jeunes, ou l'ouverture de postes électifs à leur attention au CRC¹², à la MRC ou au conseil de ville, seraient de bons incitatifs pour les maintenir en région. Cette problématique sera débattue lors du colloque « L'imaginaire urbain et les jeunes », tenu à l'UQAC en 2003 (Boudreault et Parazelli, 2004). Une des questions centrales était : « Le milieu régional, par la faible place qu'il accorde aux jeunes, favorise-t-il inconsciemment

¹¹ Étude citée dans le journal *Le Quotidien*, 19 mars 1999.

¹² Maintenant Conférence régionale des élus (CRÉ)

leur départ vers d'autres coins de la province ? ». Quelques conclusions soutiendront l'idée que les jeunes disposent de peu d'espaces de liberté pour s'exprimer, ce qui ultimement entraînerait leur départ.

En définitive, la migration des jeunes serait un phénomène plurifactoriel. Il serait d'une part lié à des facteurs structurels tels que les conditions du marché de l'emploi, l'offre de formations, les politiques gouvernementales de redistribution, l'existence de structures jeunesse, etc.

D'autre part, la migration s'expliquerait par des facteurs psychosociaux tels que le désir de s'exprimer ou de vivre sa vie. Cette dernière piste démontre que les jeunes sont des acteurs de leur migration, ce qui n'est pas sans conséquences à un niveau holistique lorsque la région est perçue en tant que collectivité. Des questions de conflit d'intérêts se posent donc pour les jeunes. En effet, la décision de migrer est personnelle et ne peut être ravisée au moyen de mesures coercitives initiées par des politiques publiques. Pourtant cette décision personnelle de migrer, a des répercussions négatives sur le développement d'une collectivité.

C'est un exemple que la somme des intérêts personnels n'équivaut pas toujours à l'intérêt général. Les deux mériteraient d'être réconciliés. Le retour devrait être justifié par un choix personnel, tout comme le départ. La migration des jeunes est un problème de société qui ne saurait être traité comme n'importe quel autre. Il s'agirait de manier la carotte plutôt que le bâton, réfléchir à des méthodes incitatives et non coercitives. Gauthier (2004 : 16) parle de « hiatus » pour exprimer ce dilemme récurrent. Les politiques publiques devront compter avec cette réalité.

Les mesures qu'elles contiendront seront guidées par le respect d'une éthique que résumant sublimement LeBlanc et Noreau (2000 : 27) : « Il ne faut pas tant chercher à empêcher les jeunes de partir qu'à favoriser leur retour ». En tenant compte de ces enjeux, défis et écueils, comment le Saguenay – Lac-Saint-Jean s'est-il donc pris pour traiter la problématique du bilan migratoire négatif chez les jeunes ?

2. MigrAction : stratégie globale pour rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes

La réponse régionale au bilan migratoire négatif chez les jeunes, s'est faite par la Stratégie MigrAction. Elle constitue un partenariat régional consacré spécifiquement à la problématique de migration des jeunes. Après une présentation générale de la Stratégie MigrAction, les différentes étapes de sa constitution seront mises en évidence. Enfin, un portrait général sera fait des acteurs impliqués, notamment les organisations jeunesse chargées d'opérationnaliser cette stratégie.

2.1. Généralités sur la Stratégie MigrAction

2.1.1. Régionalisation des politiques de migration des jeunes

Afin de mieux comprendre la Stratégie MigrAction, il serait en premier lieu nécessaire de cerner le contexte québécois de prise en charge de la question de migration des jeunes. Dans les politiques de jeunesse successives, le gouvernement du Québec a rappelé l'importance de maintenir les jeunes dans leur milieu, dans le souci de pérenniser un développement régional. Il s'est doté de mesures pour que les jeunes qui sont restés dans leur milieu de vie et ceux qui l'ont quitté, puissent contribuer à leur dynamisme.

La première politique jeunesse au Québec¹³ consacrera son premier axe, « Des jeunes dans un Québec habité et animé », à la question de la migration des jeunes. Il y

¹³ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. 2001. *Politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 21.

sera mentionné que cette migration contient des enjeux territoriaux et sociaux, compte tenu des risques de dévitalisation de certaines localités : « L'exode des jeunes de certaines régions du Québec peut avoir des effets tout aussi critiques pour ceux qui restent en région que pour ceux qui la quittent. En effet, le départ des jeunes de leur région d'origine nuit grandement à la vitalité de ces communautés, et il provoque souvent une démotivation chez les jeunes qui décident d'y rester. » (Secrétariat à la jeunesse, 2001 : 46). Puisque ces retours ne peuvent être forcés, la priorité sera la création de conditions nécessaires au maintien et au retour des jeunes qui le souhaiteraient, « pour assurer aux jeunes un milieu de vie stimulant » (*Ibid.* : 46).

Dans la politique jeunesse suivante, *Le Plan d'action jeunesse 2002-2005*¹⁴, il n'est plus uniquement question d'« exode » mais de « migration » des jeunes, terme déjà promu par le GRMJ. Le document propose de « favoriser le retour des jeunes en région » (Secrétariat à la jeunesse, 2002 : 29), tout en apportant l'information optimiste que le désir de retour est présent chez plusieurs de ces jeunes migrants : « En effet, 62 % des Québécois ayant quitté leur région natale pour le travail ou les études affirment qu'ils y retourneraient si les conditions d'emploi le permettaient. » (*Ibid.* : 29). La Stratégie MigrAction fut dans cette période, mise sur pied comme une réponse régionale aux requêtes du *Plan d'action jeunesse*.

¹⁴ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. 2002. *Plan d'action jeunesse 2002-2005. La jeunesse au cœur du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 52 p.

En 2006, *la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*¹⁵ constituera une avancée significative pour l'application des politiques de jeunesse au Québec. Comme son nom l'indique, il se distinguera des précédentes en sa qualité de document stratégique définissant : des orientations, des actions à mettre en œuvre et des indicateurs de performance. Le terme de « migration » est définitivement à l'honneur, supplantant celui d' « exode ». C'est le signe que de nouvelles bases d'actions sont posées. Elles se feront sous la forme de partenariats avec des organismes locaux, régionaux et communautaires. Des intentions de la stratégie visant à contrer la migration sont formulées : « favoriser le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région. » (Secrétariat à la jeunesse, 2006 : 39). La Stratégie MigrAction fut renouvelée dans cette période, en accord avec les objectifs formulés dans la *Stratégie d'action jeunesse*.

2.1.2. Définition et présentation de la Stratégie MigrAction

La Stratégie MigrAction est qualifiée d'« *entente spécifique visant à influencer positivement le bilan migratoire des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean*¹⁶ ». Elle fut signée le 25 juin 2004 pour une durée de trois ans. Par cette entente, quinze partenaires s'engageaient à prendre des mesures pour contrer les effets négatifs induits par le phénomène de migration des jeunes. Les partenaires signataires étaient : le Premier ministre du Québec, le ministre délégué au développement régional, le ministre

¹⁵ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. 2006. *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite. Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Québec, Gouvernement du Québec, 64 p.

¹⁶ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS. 2004. *L'entente spécifique visant à influencer positivement le bilan migratoire des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean, Saguenay*, CRÉ, 16 p.

responsable du Saguenay – Lac-Saint-Jean, le député de Roberval, la CRÉ du Saguenay – Lac-Saint-Jean, toutes les MRC, la ville de Saguenay, le RAJ-02 et les CJE.

La Stratégie MigrAction fut initialement créée le 15 septembre 2003 à l'initiative de groupes et d'organismes de jeunesse du Saguenay – Lac-Saint-Jean : le RAJ-02, le CJE Saguenay, le CJE du comté de Roberval, le CJE La Bivoie, Place aux Jeunes Saguenay, la Jeune chambre de commerce et d'industrie (JCCI) de Chicoutimi, la JCCI Lac-St-Jean-Est et la Boîte à Bleuets. L'objectif général était alors l'insertion des jeunes dans leur milieu afin d'assurer leur rattachement à la région, mais également de garantir le retour de ceux qui auraient déjà migré. Elle ne prendra la forme d'une entente spécifique que dans les mois suivants. Le renouvellement de l'entente spécifique a été officialisé le 14 juillet 2008, cette fois-ci pour cinq ans avec 36 partenaires issus de l'éducation (Commissions scolaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean, cégeps), de la finance (Desjardins), de l'insertion à l'emploi (CLE), etc.

De nombreux partenaires ont contribué au financement de la Stratégie MigrAction par le biais de la signature de l'entente spécifique, incluant le gouvernement du Québec, la CRÉ et les collectivités territoriales du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ils se sont entendus pour la somme de 3,5 millions de dollars. Le gouvernement du Québec, via le Secrétariat à la jeunesse, transfère aux régions des fonds destinés aux politiques jeunesse. Ils parviendront à des organismes ou projets gouvernementaux déconcentrés, tels que les Forums jeunesse régionaux (FJR), CJE ou Place aux jeunes. Par exemple, le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) transitera du Secrétariat à la jeunesse au RAJ-

02, puis du RAJ-02 au CJE du comté Roberval, de la MRC du Fjord, et de la ville de Saguenay.

La répartition des fonds se fait au niveau de chaque MRC et de la ville de Saguenay. Place aux jeunes est en revanche financé par une autre enveloppe du Secrétariat à la jeunesse. Elle ira au projet Place aux jeunes de chaque MRC de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean Est, Fjord-du-Saguenay) et de la ville de Saguenay. La région contribue également au financement de la Stratégie MigrAction par des apports de la CRÉ, des MRC, et de la ville de Saguenay. La CRÉ participe par le Fonds de développement régional, principalement alimenté par le gouvernement du Québec. Dans l’entente spécifique, chaque MRC de même que la ville de Saguenay, s’engage à « soutenir uniquement les initiatives migrActives réalisées sur leur territoire » (CRÉ, 2004 : 11).

Ces sommes serviront à rémunérer des postes : d’agents de développement, d’agents de communication, d’agents de développement à la participation citoyenne, d’agents de sensibilisation à l’entrepreneuriat jeunesse, d’agents de migration aux jeunes. Dans l’ensemble, la stratégie MigrAction est financée par des fonds publics. Cependant, Desjardins apporte des fonds privés à la stratégie pour le financement des postes d’agents de migration aux jeunes.

2.1.3. Composantes de la Stratégie MigrAction

La stratégie MigrAction est dite globale en raison de la transversalité de ses axes d'intervention, à la fois dans le domaine économique, social et culturel. Les causes de ce phénomène étant multiples, les solutions seront logiquement variées. La Stratégie MigrAction sera alors déclinée en cibles d'intervention : garantir une image positive de la région, implanter des mesures incitatives à l'établissement, aider à l'insertion socioprofessionnelle, développer la culture entrepreneuriale, et favoriser l'implication sociale des jeunes. Chacun des organismes jeunesse impliqué aura vocation à intervenir selon l'un de ces axes. Les CJE seront les dépositaires des actions inhérentes à l'insertion socioprofessionnelle et le développement de l'entrepreneuriat, tandis que le RAJ-02 interviendra pour embéllir l'image de la région et pour favoriser l'implication sociale des jeunes.

L'autre composante essentielle de la Stratégie MigrAction est son organe stratégique. Étant l'organisme porteur, le RAJ-02 a pour mission de coordonner et de donner les grandes orientations de la Stratégie MigrAction. Son conseil d'administration agira donc en tant qu'organe définissant les principaux axes d'intervention. Il se compose de 19 postes : la présidence, douze administrateurs « territoriaux » (deux par MRC et TE), et six administrateurs sectoriels.

L'équipe « migrActive » est un ressort important de la Stratégie MigrAction. Il s'agit de l'équipe chargée d'opérationnaliser les cibles d'intervention. Elle est pour cela qualifiée d'« équipe terrain ». Elle est aujourd'hui composée de quatorze agents : quatre

agents de migration « Place aux jeunes Desjardins », trois agents de mobilisation, un agent de participation citoyenne, deux agents de communication, quatre agents d'entrepreneuriat jeunesse. Chacun provient d'un organisme jeunesse partenaire de l'entente spécifique.

2.1.4. Structuration de la Stratégie MigrAction (27 octobre 2001 - 25 juin 2004)

La structuration de la Stratégie MigrAction s'est faite en plusieurs étapes qu'il conviendra de mentionner chronologiquement. La première débutera en 2001. C'est l'année du Rassemblement jeunesse au cours duquel la problématique de l'exode des jeunes a été identifiée comme une priorité pour la région, jusqu'à la création de la première entente spécifique de régionalisation le 25 juin 2004.

Lors du Rassemblement régionale jeunesse du 27 octobre 2001, la migration des jeunes a été désignée comme enjeu de développement du Saguenay – Lac-Saint. Ce fut une première dans la mesure où elle aura mené à l'élaboration d'une stratégie globale d'intervention pour rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes. Le RAJ-02 a invité les jeunes de 14 à 35 ans à s'exprimer autour d'une table ronde, afin de les consulter sur les sujets qui leur semblaient les plus préoccupants. La migration des jeunes vers les grands centres a été l'une des problématiques saillantes. Trois cibles d'intervention avaient été identifiées : valoriser la qualité de vie en région auprès des jeunes ; mettre en place des mécanismes pour garder le contact lors du départ ; doter la région de mesures attractives et de politiques d'accueil dans le but de vendre la région auprès des jeunes (RAJ-02, 2001).

Entre mars 2002 et mars 2003, le RAJ-02 a mis sur pied un comité de travail ayant pour mandat d'élaborer une stratégie favorisant l'atteinte d'un bilan migratoire positif chez les jeunes de la région. Ce comité réunira des représentants des CJE, des CLD, de l'UQAC, du CRCO (CRÉ), du ministère des Régions et du Secrétariat à la jeunesse. Ce comité s'intéressera principalement à la création d'emplois, la culture entrepreneuriale, une image positive de la région et la participation sociale des jeunes. Le but avoué de ce comité était la signature d'une entente spécifique (RAJ-02, 2003).

La Stratégie MigrAction, créé le 15 septembre 2003, est originellement le fruit d'un partenariat entre plusieurs organisations de jeunesse du Saguenay – Lac-Saint-Jean : RAJ-02, CJE du Saguenay – Lac-Saint-Jean, PAJ Saguenay, la JCCI de Chicoutimi et celle du Lac-Saint-Jean-Est, et la Boîte à Bleuets. L'équipe migrActive sera créée à ce moment-là. Elle sera composée de : quatre agentes de mobilisation, d'une agente de développement et d'un agent de communication. Cinq axes d'intervention ont été ciblés : le développement d'une image positive de la région ; la mise en place de mesures facilitant l'établissement des jeunes ; l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux diplômés ; le renforcement de la culture entrepreneuriale ; l'implication sociale des jeunes afin d'accroître leur sentiment d'appartenance (MigrAction, 2003).

La période s'étendant entre le 14 novembre et le 6 mars 2004, sera la période de création des premières tables migrActives. La première est celle du comté Roberval. Une autre fut créée au Lac-Saint-Jean-Est l'année suivante. Aujourd'hui il en existe dans toutes les MRC et la ville de Saguenay. Elles regroupent chacune localement une

vingtaine de partenaires. Chaque MRC apportera son soutien financier à la Stratégie MigrAction par le biais de ces tables de concertation.

La première entente spécifique sera signée le 25 juin 2004 pour une durée de trois ans. La réunion de quinze partenaires aura permis d'apporter un financement de la Stratégie MigrAction à hauteur de 3,5 millions de dollars. Les cinq cibles d'intervention resteront les mêmes.

2.2. Acteurs collectifs de la Stratégie MigrAction

Il existe de nombreux partenaires de la Stratégie MigrAction, la plupart n'étant que des bailleurs de fonds. Les organisations de jeunesse sont des acteurs collectifs chargés de mettre œuvre la Stratégie MigrAction au quotidien : le RAJ-02, le CJE Saguenay, le CJE comté Roberval et le CJE Lac-Saint-Jean-Est. Ne seront mentionnés que les organisations jeunesse faisant partie des signataires de l'entente spécifique. La Boîte à Bleuets et les Jeunes chambre de commerce pourtant membres fondateurs de la Stratégie MigrAction, ne figurent pas dans l'entente spécifique.

2.2.1. Le Regroupement action jeunesse-02 (RAJ-02)

Le RAJ-02 est un Forum jeunesse régional (FJR). Ce sont des projets pilotes qui ont été créés « d'en haut » à l'initiative du gouvernement, pour répondre aux besoins des jeunes dans les régions du Québec. Ils ont ensuite été généralisés (TCFJRQ, 2005). L'action collective des jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean, revêtira l'habit de cette structure gouvernementale dès 1999. Malgré la rigidité due aux institutions, trois choix

organisationnels de FJR existent selon la composition de la structure représentative. Au Saguenay – Lac-Saint-Jean, les postes des membres du conseil d’administration du RAJ-02 sont distribués territorialement et sectoriellement, puis soumis à élection lors des rassemblements jeunesse. Par ce procédé de démocratie représentative, le RAJ-02 se positionnera comme le porte-parole de tous les jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Les missions sont cependant communes aux FJR : favoriser la représentation des jeunes en région ; encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux ; exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse ; coordonner les services d’information et de référence à l’intention des jeunes de la région ainsi que la mise à jour du portail jeunesse Espace J ; soutenir financièrement des actions jeunesse structurantes, ainsi que des projets locaux et régionaux, par l’intermédiaire du FRIJ.

La création du RAJ-02 met en quelque sorte fin à une période d’incertitude marquée par la recherche d’un leadership jeunesse. Jusqu’alors, la région n’avait pas d’interlocuteur représentant la voix des jeunes. Un sondage réalisé au Cégep de Jonquière¹⁷ indiquait clairement la volonté des jeunes d’avoir des instances qui les représentaient. Avant le RAJ-02, il n’y avait pas d’interlocuteur jeunesse pour les jeunes dans la région. Des structures locales pouvaient jouer en quelque sorte ce rôle, les CJE par exemple, sans nécessairement prendre de positions sur des thématiques de jeunesse sortant du champ de l’emploi. Dans certaines localités, notamment à Alma, des conseils

¹⁷ Dans, DELISLE, C. 1999. « Exode des jeunes. Un sondage confirme l’ampleur du problème », *Le Quotidien*, p. 6.

jeunesse ont vu le jour. Cependant pour des stratégies jeunesse d'ampleur régionale, un organisme représentant les jeunes de la région devrait exister.

La fondation d'une aile de Force jeunesse au Saguenay – Lac-Saint-Jean en mars 1999 a suscité une première attente. Fondé en 1998, Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs qui œuvre à la défense et à l'amélioration des conditions de travail des jeunes travailleurs, des perspectives d'emploi de la relève et de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques. Cependant, l'organisme n'œuvre que dans le domaine de l'insertion professionnelle, ce qui ne peut lui donner une légitimité dans d'autres dossiers liés à la jeunesse. L'organisme n'a donc pas pu s'imposer en tant qu'interlocuteur des jeunes en région. Mais l'idée de création d'un organisme jeunesse spécifiquement en charge de défendre les intérêts des jeunes cheminait concrètement depuis 1998 avec la création d'un Comité provisoire Jeunesse, composé de 24 membres représentant chaque MRC et la région dans son ensemble.

Le rassemblement préparatif du Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000, tenu les 13 et 14 novembre 1999 à Alma, aura conduit à la création d'un Forum jeunesse permanent pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean. La région s'est alors dotée d'un organisme représentant l'ensemble des jeunes. Ce forum a été formé de 18 personnes élues : neuf représentants pour la MRC du Fjord du Saguenay, et trois pour chacune des autres MRC (Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est). Ce Forum jeunesse est devenu l'instance régionale de concertation jeunesse associée au CRCD (CRÉ). Il prendra plus tard le nom de Regroupement action jeunesse-02. Son mandat sera de « favoriser la prise en charge, la promotion et la défense des intérêts des jeunes de la

région et d'assurer la diffusion du message jeunesse auprès des instances décisionnelles et consultatives du CRCDD et des autres organisations locales et régionales. » (RAJ-02, 2003 : 1). Un représentant du Forum sera le porte-parole des jeunes auprès de la CRCDD.

Depuis sa création en 1999 jusqu'en octobre 2001, date du deuxième Rassemblement jeunesse, le RAJ-02 n'avait pas encore mûri sa position face à la question de la migration des jeunes. Sa vocation d'acteur engagé dans l'atteinte d'un bilan migratoire positif naîtra lors du Rassemblement jeunesse organisé le 27 octobre 2001 (RAJ-02, 2001). À l'issue de cette rencontre, les jeunes de 14 à 35 ans qui étaient conviés, ont fait savoir qu'ils souhaitaient de l'organisme qu'il s'implique dans des actions concrètes pour contrer le phénomène de l'exode des jeunes.

2.2.2. Les Carrefours jeunesse emploi (CJE) du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Les CJE sont des organismes créés à l'échelle de l'ensemble du Québec, dans le but d'œuvrer pour l'insertion professionnelle des jeunes. Ils appartiennent au Réseau des Carrefour jeunesse emploi du Québec (RCJEQ). Le premier Carrefour jeunesse-emploi a ouvert ses portes à Gatineau en 1995. C'est une initiative d'en bas dont l'efficacité séduira le Premier ministre Jacques Parizeau. Il décidera la création de CJE sur l'ensemble du territoire québécois. Le Saguenay Lac-Saint-Jean compte en tout sept points de services, sans compter les relais locaux assurés par des agents de développements municipaux, lesquels dépendent d'un des trois centres : le CJE Lac-Saint-Jean-Est, le CJE comté Roberval et le CJE Saguenay. Ils couvrent l'ensemble du territoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Suite à la création de la Stratégie MigrAction,

des agents de migration seront intégrés à chacun des CJE. Contrairement au RAJ-02, le territoire d'intervention des CJE est à une échelle locale.

Le CJE Lac-Saint-Jean est plus connu sous le nom de CJE La Bivoie. L'organisme La Bivoie, ayant pour vocation l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, a été créé en 1985. C'est en 1996 qu'il prendra le nom de Carrefour jeunesse emploi. Le CJE comté Roberval sera mis sur pied le 6 juin 1996. Son territoire d'intervention sera les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. Le CJE comté Roberval a trois points de service : Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau. Enfin, le CJE Saguenay sera créé en 1997. Trois points de service seront ouverts, à La Baie le 1^{er} décembre 1997, puis à Chicoutimi et Jonquière quelques mois après. Les trois CJE ont dès le début été des partenaires de la Stratégie MigrAction en leur qualité d'intervenants pour l'insertion professionnelle des jeunes. Ils ont par la suite été signataires des ententes spécifiques de régionalisation. Leurs actions ont pour objectif de favoriser le retour ou la rétention des jeunes par le soutien à l'emploi ou à l'entrepreneuriat.

Il conviendra dans les chapitres suivants de rendre compte du rôle du RAJ-02 et des CJE dans la mobilisation des acteurs du Saguenay – Lac-Saint-Jean autour des enjeux du bilan migratoire négatif chez les jeunes. En lien avec notre question de recherche, nous voudrions plus précisément savoir comment le RAJ-02 et les CJE ont pu influencer les acteurs régionaux, faisant en sorte qu'ils deviennent des signataires d'une entente spécifique régionale destinée à favoriser un bilan migratoire positif chez les jeunes. Nos hypothèses ouvrent deux voies de recherche. L'une consistera à s'enquérir de l'influence mobilisatrice par l'exercice d'un leadership régional, tandis que l'autre s'attachera à

comprendre cette influence par l'analyse des stratégies de communication de ces organisations de jeunesse.

CONCLUSION

Les chiffres du bilan migratoire négatif chez les jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean, au cours de ces 15 dernières années, ont montré qu’il s’agissait d’un phénomène endémique potentiellement néfaste pour le développement de la région. Cependant, ce phénomène, contiendrait des paradoxes. L’un est que chez les jeunes adultes, se trouvent les soldes les plus élevés et les plus bas. L’autre paradoxe est territorial. La MRC du Fjord-du-Saguenay, n’ayant pas de ville de grande importance, est celle qui présente le plus souvent un solde migratoire positif.

Le phénomène migratoire serait donc aussi complexe que ses causes. Elles seraient multiples, et principalement de deux types : structurel et psychosocial. Des structures politiques et économiques peu avantageuses pour les jeunes pourraient conduire à leur migration. La recherche d’emploi et de formations adaptées en seraient des raisons. Le dysfonctionnement des politiques gouvernementales de répartition a été lui aussi évoqué. L’absence de structures jeunesse et le manque d’ouverture des institutions locales auraient été d’autres facteurs. Pour d’autres, la migration serait le fruit de décisions personnelles. Les jeunes partiraient du Saguenay – Lac-Saint-Jean pour pouvoir vivre leur vie.

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean a réagi en créant la Stratégie MigrAction. Cette stratégie globale visant un bilan migratoire positif chez les jeunes, a réuni plusieurs acteurs régionaux autour d’une problématique de développement régional. Les acteurs régionaux ont été prompts à se prendre en main comme l’avaient souhaité les différentes politiques de jeunesse du gouvernement du Québec. Au fil des années, la Stratégie

MigrAction, créée avec huit partenaires, a mobilisé plus tard 36 partenaires autour de l'enjeu du bilan migratoire des jeunes.

RÉFÉRENCES

BOUDREAU, P.-W. et M. PARAZELLI (dir.). 2004. *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*, Sainte-Foy, PUQ, 354 p.

CARTIER, F. 2000. *Les carrières d'avenir au Québec*, Québec, Éditions Ma Carrière, 417 p.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ), SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN. 2004. *L'entente spécifique visant à influencer positivement le bilan migratoire des jeunes au Saguenay – Lac-Saint-Jean, Saguenay*, Jonquière, CRÉ, 42 p.

CÔTÉ, C. 1991. *La désintégration des régions*, Chicoutimi, JCL, 261 p.

CÔTÉ, C. et D. LAROUCHE. 2000. *Radiographie d'une mort fine : dimension sociale de la maladie au Québec*, Chicoutimi, JCL, 286 p.

CÔTÉ, S. et D. POTVIN. 2004. « La migration interrégionale des jeunes au Québec : des parcours différenciés selon le lieu d'origine », dans P. Leblanc et M. Molgat (dir.), *La migration des jeunes. Aux frontières de l'espace et du temps*, Sainte-Foy, PUL, pp. 33-80.

DELISLE, C. 1999. « Exode des jeunes. Un sondage confirme l'ampleur du problème », *Le Quotidien*, p. 6.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA. 2010. *Profil socioéconomique de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (02), Octobre 2010*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2p.

GAUDREAU, M., M. PERRON, S. VEILLETTE et L. RICHARD. 2000. *Rester, partir ou revenir au Saguenay – Lac-Saint-Jean après les études. Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, Jonquière, Cégep de Jonquière-Groupe ÉCOBES, 67 p.

GAUTHIER, M. 2004. « À la recherche du « sens » de la migration des jeunes Québécois », dans P. LeBlanc et M. Molgat (dir.), *La migration des jeunes. Aux frontières de l'espace et du temps*, Sainte-Foy, PUL, pp. 5-32.

GAUTHIER, M. 2000. « En quittant père et mère, chaque génération contribue à changer le monde », dans M. Gauthier, J. Hamel, L. Duval et B. Ellefsen (dir.), *Être jeune en l'an 2000*, Sainte-Foy, PUL, pp. 11-15.

GIRARD, C., M. SIMARD, V. FORTIN, M. GAUTHIER, et S. CÔTÉ. 2006. *La migration des jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Résultats d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec*, Québec, Observatoire Jeunes et Société, 130 p.

HIGGINS, B., F. MARTIN et A. RAYNAUD. 1970. *Les orientations du développement économique dans la province de Québec*, Ottawa, ministère de l'Expansion économique régionale, 365 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012. *Bulletin statistique régional : Édition 2012*, Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, 33 p.

LEBLANC, P., C. GIRARD, S. CÔTÉ et D. POTVIN. 2003. « La migration des jeunes et le développement régional dans le croissant péri-nordique du Québec », *Recherches sociographiques. La migration des jeunes*, vol. 44, n° 1, pp. 35-55.

LEBLANC, P. et P. NOREAU. 2000. « Les jeunes quittent les régions pour la ville : migration à sens unique », dans M. Gauthier, J. Hamel, L. Duval et B. Ellefsen (dir.), *Être jeune en l'an 2000*, Sainte-Foy, PUL, pp. 25-29.

MIGRACTION. 2003. *Une stratégie globale d'intervention visant l'atteinte d'un bilan migratoire positif*, Jonquière, RAJ-02, 11 p.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE. 2012. *Saguenay – Lac-Saint-Jean. Portrait régional. Automne 2012*, Québec, Gouvernement du Québec, 11p.

MOLGAT, M. 2003. « Pourquoi, aujourd'hui, quitter père et mère ? Ruptures et continuités dans les motifs du départ du foyer parental au Canada. », dans E. Maunaye et M. Molgat (dir.), *Les jeunes adultes et leurs parents. Autonomie, liens familiaux et modes de vie*, Sainte-Foy, PUL, pp. 45-73.

MOUSSALLY, S. 2001. *Valeur-ajoutée et deuxième transformation : des créneaux qui font rêver les ruraux : les stratégies de diversification des régions-ressources du Québec*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 35 p.

MOUSSALLY, S. 2000. *Un levier principal au développement régional, l'autonomie décisionnelle et fiscale*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 42 p.

POUYEZ, C. et al. 1983. *Les Saguenayens : introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVIe-XXe siècles*, Québec, PUQ, 386 p.

REGROUPEMENT ACTION JEUNESSE-02 (RAJ-02). 2003. *Rapport d'activités 2002-2003*, Jonquière, RAJ-02, 13 p.

REGROUPEMENT ACTION JEUNESSE-02 (RAJ-02). 2001. *Compte rendu de la deuxième édition du rassemblement jeunesse régional Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Jonquière, RAJ-02, 31 p.

SECRETARIAT À LA JEUNESSE. 2006. *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite. Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, Québec, Gouvernement du Québec, 64 p.

SECRETARIAT À LA JEUNESSE. 2002. *Plan d'action jeunesse 2002-2005. La jeunesse au cœur du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 52 p.

SECRETARIAT À LA JEUNESSE. 2001. *Politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 21.

SERVICE AUX ÉTUDIANTS (SAE)-UQAC. 1998. *Enquête sur les diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi de 1994 à 1996*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 41 p.

SIMARD, M., S. OUELLET, V. FORTIN et S. TREMBLAY. 2006. *Cadres de vie et intentions migratoires des jeunes à Saguenay*, Chicoutimi, Groupe de recherches et d'interventions régionales (GRIR), 81 p.

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ, LAC-SAINT-JEAN-EST. 1999. *Document de références. Stratégie Jeunes*, Alma, SADC.

TABLE DE CONCERTATION DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (TCFJRQ). 2005. *En route vers... la Stratégie Jeunesse 2005-2008*, Québec, Forums jeunesse régionaux, 24 p.

TRUCHON, M. 1999. *Politique sociale et développement régional : impact des dépenses sociosanitaires sur les disparités régionales au Québec*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 348 p.